



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/183

17 décembre 2004

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Proposition d'approbation de 2 projets de nouvelle Question et de 2 projets de Question révisée adoptés par la Commission d'études 6 des radiocommunications à sa réunion du 4 novembre 2004

A sa réunion tenue le 4 novembre 2004, la Commission d'études 6 des radiocommunications a adopté 2 projets de nouvelle Question et 2 projets de Question révisée, et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 3) pour l'approbation de Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications.

Par ailleurs, en application du point 2 du *décide* de la Résolution UIT-R 5-4, les projets de Question nouvelle ou révisée pour lesquels les projets de Recommandation résultant de l'étude de ces Questions peuvent être soumis à la variante de la procédure d'approbation conformément à la Résolution UIT-R 45, sont signalés par "/AP".

Conformément au § 3 de la Résolution UIT-R 1-4, je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir, au plus tard le 17 mars 2005 si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces Questions.

Après le délai susmentionné, le Directeur du Bureau des radiocommunications communiquera les résultats de cette consultation par Circulaire administrative. Si les Questions sont approuvées, elles bénéficieront du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendront des textes officiels attribués à la Commission d'études 6 des radiocommunications

(voir : <http://www.itu.int/ITU-R/publications/download.asp?product=que06&lang=f>).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

- 4 projets de Question UIT-R nouvelle et révisée

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

ANNEXE 1

(Origine: Document 6/116)

Evaluation du projet de nouvelle Question conformément à la Résolution UIT-R 51

Le présent projet de nouvelle Question vise à entreprendre des études relatives au recalage entre les séquences vidéo sources et les séquences vidéo traitées, ce qui est nécessaire pour évaluer la qualité vidéo, l'évaluation de la qualité vidéo étant importante pour l'évaluation de la qualité de service globale des systèmes radioélectriques. De plus, des études sur les différents aspects de cette Question n'étant pas conduites ailleurs, ce projet de nouvelle Question est conforme aux dispositions des points 1 a) et 1 b) du "décide" de la Résolution UIT-R 51.

PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [REGISTRATION] [Doc. 6/116]

Méthodes de "recalage"¹ pour les images télévisuelles et multimédias

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que des efforts et des progrès considérables ont été accomplis en vue de mettre au point des méthodes de mesure objective de la qualité vidéo (Question UIT-R 44/6, Recommandation UIT-R BT.1683);
- b) que le Bureau des radiocommunications est chargé de définir les caractéristiques de qualité globale des chaînes de radiodiffusion;
- c) que les mesures de la qualité vidéo sont généralement nécessaires pour les séquences vidéo traitées obtenues en appliquant des circuits fictifs de référence (CFR) aux séquences vidéo sources;
- d) que, très souvent, il y a des décalages spatiaux et temporels entre les séquences vidéo sources et les séquences vidéo traitées;
- e) que le "recalage" vidéo est nécessaire pour compenser ces décalages spatiaux et temporels entre les séquences vidéo sources et les séquences vidéo traitées dans la plupart des modèles de mesure objective de la qualité vidéo;
- f) que le "recalage" vidéo peut être traité séparément des méthodes de mesure objective de la qualité vidéo;
- g) que le recalage vidéo est aussi nécessaire dans un environnement d'essai pour veiller à ce que les séquences vidéo traitées satisfassent aux spécifications des CFR (c'est-à-dire, décalages spatiaux et temporels maximaux);
- h) qu'un recalage vidéo fiable et rapide est nécessaire dans de nombreuses autres applications de télévision,

¹ Le terme "recalage" signifie compensation des décalages spatiaux et temporels entre les séquences vidéo sources et les séquences vidéo traitées.

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quels sont les paramètres efficaces pour obtenir un recalage vidéo fiable et rapide?
- 2 Quels sont les matériels et les signaux d'essai nécessaires au recalage vidéo de ces applications et de ces normes?
- 3 Quelles méthodes de mesure et de surveillance des paramètres définis aux § 1 et 2 convient-il d'utiliser?
- 4 Quelles caractéristiques convient-il de recommander pour obtenir un recalage vidéo efficace et fiable?
- 5 Quels sont les effets et les limitations lorsque l'on dispose d'échantillons limités pour le recalage vidéo?
- 6 Quel est le nombre minimal d'échantillons nécessaires pour obtenir un recalage vidéo fiable et résistant?
- 7 Quels sont les effets et les limitations de la présence d'images dégradées sur l'efficacité des méthodes de recalage vidéo?

décide en outre

- 1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations;
- 2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2006.

Catégorie: S1

ANNEXE 2

(Origine: Document 6/133)

Evaluation du projet de nouvelle Question conformément à la Résolution UIT-R 51

Le présent projet de nouvelle Question vise à définir les limites de tolérance et les paramètres de qualité communs des signaux audio utilisés dans les circuits de contribution internationaux pour les échanges de programmes de télévision et pour l'élaboration d'autres Recommandations en relation avec ce projet. De plus, des études sur le sujet de ce projet n'étant pas conduites ailleurs, ledit projet de nouvelle Question est conforme aux dispositions des points 1 a) et 1 b) du *décide* de la Résolution UIT-R 51.

PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [Doc. 6/133]

Paramètres et limites de tolérance applicables à la qualité technique des signaux audio destinés à l'échange international

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que la Recommandation UIT-R BS.644 spécifie les caractéristiques de qualité en audiofréquence applicables à une chaîne de transmission radiophonique de haute qualité;
- b) que la Recommandation UIT-R BS.645 spécifie les signaux d'essai et instruments de mesure pour les liaisons radiophoniques internationales;
- c) qu'un complément d'étude est nécessaire en vue de déterminer les limites subjectives et la valeur globale objective atteignable et/ou souhaitable à la fin de la chaîne de transmission;
- d) qu'à l'aide des lois d'addition, on peut déduire de ces valeurs globales les limites applicables aux différentes liaisons de transmission;
- e) qu'il est nécessaire de normaliser les méthodes de mesure des paramètres spéciaux,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1** Quels sont les paramètres et les tolérances permettant de caractériser les signaux radiophoniques de haute qualité pour l'échange international, lorsque l'on utilise des techniques analogiques ou numériques?
- 2** Quels sont les signaux d'essai et instruments de mesure pour les liaisons radiophoniques internationales?
- 3** Quelles sont les valeurs atteignables et/ou souhaitables de l'intensité sonore des programmes pour l'ensemble de la chaîne de transmission, compte tenu en particulier de la relation entre les valeurs objectives et subjectives?
- 4** Quelles sont les méthodes de mesure, en plus de celles indiquées par la CEI et l'ISO, particulièrement adaptées à l'utilisation de la radiodiffusion?

décide en outre

- 1** que les résultats des études susmentionnées devraient servir à:
 - mettre à jour et compléter la Recommandation UIT-R BS.644;
 - mettre à jour et compléter la Recommandation UIT-R BS.645;
 - élaborer une ou plusieurs nouvelles Recommandations;
- 2** que ces études devraient être achevées d'ici à 2006 au plus tard.

Catégorie: S1

ANNEXE 3

(Origine: Document 6/129)

PROJET DE REVISION DE LA QUESTION UIT-R 31/6

Radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre

(1992-1993-2002)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les techniques de compression du débit binaire et de modulation numérique progressent rapidement;
- b) que les systèmes d'émission numérique peuvent présenter des avantages du point de vue de la qualité et de l'efficacité d'utilisation du spectre et que certaines administrations envisageaient de les utiliser dès 1995;
- c) que le codage avec compression du débit binaire des signaux numériques de TV trouvera un vaste champ d'application pour les émissions de Terre et par satellite destinées à la distribution secondaire, par câble et par fibres optiques, et à la diffusion d'émissions enregistrées;
- d) qu'il est avantageux de disposer d'un maximum d'éléments communs pour le codage avec compression du débit binaire dans diverses applications;
- e) qu'un certain nombre de Groupes des radiocommunications étudient ou envisagent l'utilisation de techniques de compression du débit binaire, y compris la Commission d'études 6 des radiocommunications, les Groupes de travail 6S et 6R, dans la perspective d'applications connexes diverses;
- f) que des techniques communes aux techniques de compression du débit binaire utilisées dans des applications connexes (par exemple, équipements grand public) envisagées par la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'UIT-T peuvent présenter d'autres avantages;
- g) qu'il existera différents types ~~de services nouveaux d'applications nouvelles, (par exemple, télévision multivoie, services-applications audio multivoie, services-applications de données auxiliaires, réception de programmes de télévision sur des téléviseurs portables ou mobiles, à l'intérieur et à l'extérieur, etc.)~~ dont les caractéristiques seront intéressantes et qui fonctionneront avec beaucoup de souplesse et d'efficacité en multiplexage;
- h) que l'on introduira des méthodes très performantes de protection contre les erreurs du point de vue de l'efficacité de transmission et de la commodité d'installation dans les récepteurs grand public, portables ou mobiles;
- j) que des méthodes de modulation numérique appropriées aux trajets de transmission de Terre seront utilisées;
- k) que des stratégies d'harmonisation avec la radiodiffusion de Terre existante seront adoptées,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quelles sont les méthodes à mettre en œuvre pour multiplexer les signaux présents dans le canal (image, son, données, etc.)?
- 2 Quelles sont les méthodes de protection contre les erreurs à utiliser?
- 3 Quelles sont les méthodes de modulation et d'émission et les paramètres associés qui conviennent le mieux pour la radiodiffusion de signaux de TV à codage numérique dans les canaux de Terre?
- 4 Quelles sont les stratégies permettant de mettre en place et d'exploiter les services de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre compte tenu des services de radiodiffusion de Terre existants?
- 5 Quelles autres applications pourraient être offertes par les systèmes de télévision numérique de Terre?

NOTE 1 – Voir également les Questions UIT-R 12/6, UIT-R 80/6 et UIT-R 4/6,

décide en outre

- 1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandation(s);
- 2 que ces études devraient être achevées en 2005~~6~~.

Catégorie: S1

ANNEXE 4

(Origine: Document 6/143)

PROJET DE REVISION DE LA QUESTION UIT-R 77/6

Méthodes et pratiques pour l'Enregistrement en petit format numérique sur bande magnétique des éléments de programmes de télévision destinés à l'échange international

(1990-1993)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que l'utilisation des techniques numériques pour la production et l'enregistrement de programmes de télévision prend de l'importance s'est étendue à la production de télévision;
- b) ~~que la Recommandation UIT-R BT.657 définit déjà un format pour enregistrements numériques de haute qualité sur bande magnétique de signaux 4:2:2;~~
- eb) que les techniques d'enregistrement ~~magnétique~~ numérique ne cessent de s'améliorer en ce qui concerne la densité d'enregistrement, les méthodes de compression numérique et l'infrastructure d'enregistrement, qui vont des vidéocassettes aux disques durs magnétiques en passant par les disques optiques et les mémoires à semi-conducteurs;
- ec) que bien qu'il serait souhaitable que le nombre de formats pour les éléments de programmes destinés à l'échange international des programmes soit devrait être maintenu au strict minimum, il devrait englober l'infrastructure et les technologies d'enregistrement de télévision les plus courantes;
- ed) que certaines applications, telles que la couverture d'actualités dans des zones isolées où il est pratique de n'emporter qu'un équipement compact et léger, nécessitent un format des caméscopes qui permettant une mise en oeuvre plus économique avec des dimensions plus petites, avec un kit petit, léger et jetable,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quelles spécifications de petit(s) format(s) d'enregistrement de la télévision numérique (sur bande magnétique, disques durs, disques optiques ou mémoires à semi-conducteurs) peut-on recommander pour les échanges éléments de programmes ou le journalisme électronique destinés à l'échange international?
- 2 Quels modes d'exploitation peut-on recommander pour ces échanges de programmes applications d'enregistrement de télévision?

décide en outre

- 1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandation(s);
- 2 que ces études devraient être achevées en ~~2006~~2007.

Catégorie: S2/AP